

PROFIL DE L'ÉLÈVE

Les élèves des écoles du CSCE:

1. seront en pleine possession de leurs capacités intellectuelles et de leur potentiel humain;
2. seront fiers de leur héritage linguistique et culturel francophone;
3. seront des citoyens en devenir, consciencieux, productifs, qui respectent les valeurs humaines universellement reconnues;
4. auront connu une réussite scolaire.

Les fins en éducation du CSCE relèvent d'un engagement partagé et continu des parents, de l'école, de la communauté et de l'élève lui-même afin d'assurer son épanouissement dans une perspective d'inclusion et de respect, au profit de la communauté francophone, d'aujourd'hui et de demain, dans le Centre-est de l'Alberta.

La présente politique s'articule selon cinq cheminements qui serviront à identifier des résultats à être atteints par la direction générale.

Cheminement académique

Domaine de compétences:

- a. Communication
 - b. Créativité
 - c. Littératie
 - d. Numératie
 - e. Facilité numérique et technologique
 - f. Résolution de problèmes
 - g. Curiosité et ouverture pour l'innovation
1. Chaque élève atteint un rendement scolaire performant en fonction des résultats d'apprentissage fixés par le ministère de l'Éducation pour une année donnée, en tenant compte de ses forces et de ses besoins particuliers dans le cadre d'un programme inclusif.
 2. Chaque élève est en mesure d'examiner, d'analyser et d'évaluer les informations provenant de diverses sources et présentées selon des points de vue différents.
 3. Chaque élève a la capacité de communiquer oralement et par écrit dans un français et anglais correct dans des contextes divers (littéraires, mathématiques, scientifiques, sociaux et artistiques).
 4. Chaque élève possède la confiance et les capacités nécessaires pour résoudre des problèmes simples ou complexes en faisant preuve de créativité et d'innovation.
 5. Chaque élève est au courant des technologies numériques dans les domaines de l'information et des communications, s'en sert à bon escient, en toute sécurité et conformément à l'éthique.
 6. Chaque élève explore tous les domaines d'apprentissage et développe les habiletés transversales, de pensée critique et de recherche en utilisant des méthodes appropriées.

POLITIQUE 4.0

Cheminement social

Domaine de compétences:

- a. Conscience sociale
 - b. Engagement communautaire
7. Chaque élève contribue au bien de sa communauté par ses attitudes et ses actions.
 8. Chaque élève fait la promotion de valeurs comme la justice, l'équité et le respect envers les autres.
 9. Chaque élève aura développé les comportements de base d'une écocitoyenneté et contribuera positivement à la qualité, la complexité et durabilité de l'environnement.
 10. Chaque élève comprend l'interdépendance entre ses gestes, ses décisions, ses attitudes et son environnement.

Cheminement francophone et communautaire

Domaine de compétences:

- a. Développement et intégration de l'identité francophone
 - b. Contribution au développement de la culture francophone
 - c. Ouverture et appréciation des autres cultures
11. Chaque élève possède les connaissances et les caractéristiques de la communauté francophone et son patrimoine.
 12. Chaque élève se sent fier d'y appartenir, d'y contribuer et, en tant qu'agent de changement, en assure la vitalité.
 13. Chaque élève démontre une capacité de s'affirmer dans sa culture francophone.
 14. Chaque élève contribue à l'épanouissement et au rayonnement de sa culture franco-albertaine, canadienne française et la francophonie mondiale qu'il intègre à son vécu tout en reconnaissant les forces et les richesses des autres cultures.

Cheminement professionnel

Domaine de compétences:

- a. Responsable de son propre avenir
- b. Reconnaît ses talents, ses intérêts et ses capacités reliés à un champ d'occupation donné
- c. Actualise son potentiel et ses aspirations dans le milieu du travail
- d. Fait preuve d'esprit d'entreprise et d'initiative
- e. Fait preuve de leadership

POLITIQUE 4.0

15. Chaque élève est en mesure de se renseigner et de s'organiser en fonction de ses aspirations.
16. Chaque élève est en mesure de faire preuve d'esprit d'entreprise et d'initiative:
 - a. prendre des décisions et passer des idées aux actes ;
 - b. innover et prendre des risques;
 - c. faire preuve de polyvalence.
17. Chaque élève connaît les fondements d'une bonne gestion financière.
18. Chaque élève sera en mesure de s'autoévaluer afin de poursuivre son développement professionnel.

Cheminement personnel, spirituel et catholique

Domaine de compétences:

- a. Responsabilité personnelle
 - b. Estime de soi
 - c. Vivre sainement et activement
19. Chaque élève comprend l'importance de prendre soin de sa santé physique, mentale et spirituelle.
 20. Chaque élève connaît et est engagé dans des habitudes et des pratiques de vie conduisant vers un développement intégral de sa personne sur le plan physique et mental.
 21. Chaque élève comprend l'importance d'un environnement bienveillant et sécuritaire.
 22. Chaque élève contribue, de façon libre et volontaire, à des activités à l'école ou dans la communauté qui visent la construction d'un monde meilleur rempli de compassion, de justice, de paix, d'espérance et d'ouverture.
 23. Chaque élève est en mesure de faire preuve d'autonomie dans sa vie personnelle et fait preuve de leadership au sein de la communauté.

Références légales

Education Act Articles 33,222